

Il est vrai que ce dont les pauvres ont besoin en fin de compte, c'est non pas la charité, sauf comme mesure temporaire, mais l'accès aux marchés, nationaux ou internationaux²⁸.

Art Hanson a souligné la nécessité du transfert technologique.

La science et la technologie du développement durable en sont encore à leurs premiers balbutiements, et les échanges technologiques nécessiteront un effort politique supplémentaire. Les conclusions importantes auxquelles sont arrivées des organisations comme le Conseil des entreprises pour le développement durable, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et les différents organismes scientifiques mondiaux qui ont participé à la préparation de la conférence de Rio démontrent l'importance d'un effort global élargi et de meilleurs transferts de technologie et partages de renseignements²⁹.

Le chapitre 2 de l'Agenda 21 explique la décision prise par tous les États d'établir un nouveau partenariat mondial où ils s'engageront à rendre l'économie mondiale plus efficace et plus équitable, tout en donnant la priorité au développement durable dans le programme d'action de la communauté internationale. On reconnaît dans ce chapitre que les politiques économiques nationales et internationales ont un rôle important à jouer pour permettre un développement durable et qu'il faut établir des liens entre les divers éléments du système économique international et la nécessité pour l'humanité de disposer d'un environnement naturel stable et sécuritaire. Dans les pays du Sud, le développement exige un environnement économique favorable à l'échelle internationale et il ne pourra se faire si ces pays sont paralysés par leur dette extérieure, si les capitaux sont insuffisants, si des obstacles limitent l'accès aux marchés, ou si les cours des denrées et les termes de l'échange demeurent désavantageux pour eux.

Au paragraphe 2.3 de l'Agenda 21, la communauté internationale a convenu de ce qui suit :

L'économie internationale doit créer un climat international propice à la réalisation des objectifs en matière d'environnement et de développement :

- a) en encourageant le développement durable par une libéralisation du commerce;
- b) en faisant en sorte que le commerce et l'environnement se soutiennent mutuellement;
- c) par des apports financiers adéquats aux pays en développement et par le règlement du problème de l'endettement international;
- d) en encourageant la mise en oeuvre de politiques macro-économiques favorables à l'environnement comme au développement³⁰.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont demandé le renouvellement des institutions des Nations Unies et des organismes internationaux de financement, comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Il est de toute première importance de changer nos manières traditionnelles de faire et de penser. Il faut remettre en question les processus de prise de décisions à tous les niveaux en tenant compte des objectifs internationaux en matière de développement durable. On a fait remarquer que le FMI et la Banque mondiale sont

²⁸ *Ibid.*, p. 15.

²⁹ *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'environnement*, fascicule n° 46, le 17 novembre 1992, p. 21.

³⁰ Action 21, chapitre 2. Version avancée définitive de ce chapitre adoptée par l'assemblée plénière à Rio de Janeiro le 14 juin 1992.